



Revised
in London

London le 14 Avril 1902

78/02

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint quelques
coupures de journaux contenant
des correspondances d'Italie au
sujet de l'incident Silvestrelli;
les articles de fond ne s'occupent
pas de l'affaire et l'attention des
journaux & du public en général
étant occupée par les négociations
dans l'Afrique du Sud.

au
Département Politique
de la Confédération suisse
à Berne

BAR

225

Dodis





Me trouvant au St James
 Club samedi soir pour y
 lire les journaux dans leurs
 dernières éditions je vis venir
 à moi l'ambassadeur
 d'Italie qui ne se contenta
 pas de venir me serrer la
 main mais prit place à
 côté de moi & me demanda
 si j'avais des détails sur
 "cette curieuse affaire"; que, pour
 son compte, il ne savait que
 ce qu'il y avait dans les
 journaux; je lui répondis que
 vous aviez en effet bien voulu
 me communiquer le texte des
 notes échangées avec le
 Ministre d'Italie à Berne.
 M. Pansa me demanda alors

si les missions de M.^r Silvestrelli
étaient vraiment aussi
raides qu'on le disait & je
répondis qu'en effet leur
ton était tel que le Conseil
fédéral ne pourrait pas
l'admettre. L'ambassadeur,
sans vouloir examiner le
fond de la question traitée
dans cette correspondance,
me dit alors qu'il n'arrivait
pas à comprendre toute
l'affaire & que, à son avis,
il devait y avoir encore
autre chose là. Dessous, que
sans doute la question devait
être plus large qu'elle n'
apparaissait actuellement ou

que d'autres similitudes entre
 M. Silvestrelli & notre
 Gouvernement avaient dû
 précéder ce dernier incident
 "car" dit-il "rompre les
 relations officielles avec
 un ministre est une chose
 grave & somme toute fort
 rare en Diplomatie; lorsqu'un
 Gouvernement a lieu de se
 plaindre du ton ou de la
 manière d'agir d'un
 représentant étranger,
 lorsque, comme dans le
 cas présent, ce diplomate
 lui a adressé une note
 qu'il ne croit pas pouvoir

" accepter, on devrait pourtant
 " chercher une solution amiable
 " en première ligne; on fait
 " par exemple donner commu-
 " nication à l'autre pouvoir.
 "nement du texte des notes
 " incriminées & tâche d'obtenir
 " de lui que, sans disavouer
 " absolument son propre
 " représentant, il lui fasse
 " cependant atténuer ses
 " notes; on peut à l'occasion
 " aussi lui donner à entendre
 " qu'un changement de
 " ministre ne serait pas vu
 " d'un mauvais œil, mais
 " une demande de rappel est
 " beaucoup plus grave & il est
 " très difficile pour un

Gouvernement, & y obtempérai.
 Je répondis à Dessens
 à l'Ambassadeur d'Italie
 que je n'avais aucun
 renseignement sur la nature
 des rapports entre M. Silvestri
 & le Conseil fédéral
 antérieurement à ce cas
 spécial & que j'ignorais
 également les détails de ce
 qui avait pu se passer
 entre M. Carlin & M. Trinetti,
 mais que j'étais persuadé
 que le Gouvernement fédéral
 aurait fait ce qui était
 compatible avec sa dignité
 pour éviter une rupture.

M. Tansa exprima encore

le ferme espoir de voir les
 bons rapports entre les deux
 Etats aussi promptement
 que possible rétablis & je
 me associe à ce souhait. Je
 lui demandai alors s'il
 connaissait personnellement
 M^r Silvestrelli, il me dit que,
 étant ambassadeur à Constanti-
 nople & M^r Silvestrelli étant
 Diplomatique à Sofia il
 avait eu des rapports avec
 lui & qu'il le connaissait
 assez bien, qu'il était
connu pour la raideur
de ses procédés.

Mon collègue de Belgique,
 qui a été Ministre à Rome,
 a également connu lui-même
 M^r Silvestrelli dans le monde
 & il paraît qu'il passait

Je s'oppose cassant & désagréable.

Ma conversation avec
l'ambassadeur a eu naturelle-
ment un caractère tout à fait
personnel & intime, mais je
crois néanmoins devoir vous
la rapporter à toutes fins utiles.

Veuillez agréer, Monsieur
le Président, les assurances
de ma plus haute considération.

Le Ministre de Suisse.
C. D. Drouot.